

## Sérieux la communication ds Tribunal de Grande Instance ?

Par **perlis**, le **09/03/2009** à **15:36**

Je suis étudiante dans un Master 2 professionnel en sciences sociales et j'ai fait un stage en communication territoriale l'an dernier. Ma formation n'est pas de la com' pure et dure mais une préparation plus ou moins officielle aux concours administratifs.

Je viens chercher [b:3so59379]vos avis au sujet d'une proposition de stage que j'ai trouvée dans un TGI[/b:3so59379].

La direction du greffe m'a proposé un stage en informatique et communication. La mission est, entre autres :

- de numériser des dossiers de procédure
- mettre en place un mode opératoire pour la consultation et l'exploitation des données avec présentation de ce mode opératoire à plusieurs utilisateurs (magistrats ou fonctionnaires)
- analyse des flux, création de supports de communication entre les niveaux hiérarchiques ...

Cela répond au plan de modernisation du ministère de la Justice.

Savez-vous si ce genre de tâche est souvent confié à des stagiaires dans les tribunaux plutôt qu'à des employés ?

Est-ce juste un travail de l'arbin/stage "photocopieuse" ou une mission de stage qui apporte réellement un plus pour qui veut s'engager dans la communication ?

Si vous avez une idée, n'hésitez pas à me dire ce que vous pensez des stages de communication dans les tribunaux ! Je ressens beaucoup d'hésitation.

Par **mathou**, le **09/03/2009** à **20:35**

Bonsoir,

Si Stéphanie passe par là elle pourra certainement t'indiquer deux ou trois choses, puisqu'elle travaille au greffe.

A première vue je dirais que la numérisation est assez récente donc qu'elle serait confiée autant à des employés qu'à des stagiaires... Mais pour les deux autres objectifs, ça me paraît sympa puisque la circulation des informations est très importante, et ça peut être utile dans tous les domaines.

La Cour de cassation a des services de communication avec dossiers de presse etc, de même que les grandes juridictions européennes, mais j'ignore comment ça se passe au

niveau des TGI. Dans tous les cas, un stage est toujours important ( et Dieu sait si c'est

difficile de trouver des stages quand tu es en fac de droit ( et Dieu sait si c'est ), donc à ta place je tenterai.

Maintenant, sur la corrélation entre ton cursus et le droit, j'avoue que la démarche ne me paraît pas évidente. Quel genre de préparation aux concours suis-tu ?

Par **perlis**, le **09/03/2009** à **20:58**

Merci pour ta réponse Mathou.

pour te répondre, mon master prépare aux écoles de journalisme, aux métiers de la culture et aux concours de la cat. A de l'administration (droit public, culture G, méthodologie en droit, sociologie, sciences politiques). Ce master était réservé aux étudiants de Licence d'Histoire qui ne voulaient pas préparer les concours de l'enseignement.

J'ai découvert la communication en M1 avec un stage dans une mairie. On préparait le magazine municipal, on créait les affiches, plaquettes, tracts et catalogues des évènements culturels de la ville. Bizarrement, le directeur de com' voulait moins m'impliquer dans ses missions de communication politique alors que c'est ce que j'aurais voulu vraiment découvrir : comment un maire arrive à faire passer les pilules aux citoyens, la préparation de ses discours, de ses sorties. Enfin bon ...

Je compte suivre un master en communication l'an prochain parce que celui dans lequel je

suis n'est pas super (impossible à faire valoir devant un recruteur ).

A présent, ce qui m'inquiète, c'est un stage en communication dans un TGI.

Est-ce réellement une mission intéressante en terme d'expérience que de faire de la numérisation de dossiers d'instruction ?

Le respect de la hiérarchie semble peser lourd dans la justice ! La directrice du greffe m'a dit qu'il me faudrait user de diplomatie pour inciter les magistrats à passer du dossier papier au

dossier dématérialisé ! C'est très angoissant, d'autant + que je suis d'un naturel discret.

Par **doui**, le **09/03/2009** à **23:36**

:?

honnêtement ça m'a pas l'air super sexy pour un stage de M2

Par **mathou**, le **10/03/2009** à **00:14**

Ben c'est ce que je me disais, pour un étudiant en droit ça paraît sympa - c'est plus élaboré que les stages de découverte de base - mais pour quelqu'un qui ne se destine pas à un métier juridique... Autant il peut y avoir un boulot super intéressant de contact et d'informations, autant pour ce que tu veux faire, une plus grande structure juridique serait plus appropriée.

Essaie toujours d'avoir un entretien avec le responsable pour avoir vraiment un aperçu. Après, si c'est dans le cadre d'un stage obligatoire et que tu ne trouves rien d'autre...

Par **Stéphanie\_C**, le **10/03/2009** à **21:56**

[quote="perlis":1m3l6b7h]Savez-vous si ce genre de tâche est souvent confié à des stagiaires dans les tribunaux plutôt qu'à des employés ?

Est-ce juste un travail de larbin/stage "photocopieuse" ou une mission de stage qui apporte réellement un plus pour qui veut s'engager dans la communication ?

[/quote:1m3l6b7h]

Ca va ressembler fortement à un "stage photocopieuse larbinage cool ça nous rend service parce que numériser on n'a pas que ça à faire".

Donc non, pas très intéressant, sauf si tu aimes faire du bidouillage technique pur, car entendons nous bien : la partie "j'essaie d'expliquer aux magistrats" te prendra très peu de temps par rapport à la partie manuelle, et en plus c'est te donner le sale boulot puisque de toute façon s'ils n'écoutent pas la présidence, ça risque de pas être gagné pour toi.

Bref je suis très mitigée sur l'intérêt réel de ce type de stage, sauf si c'est alimentaire (et donc rémunéré).

Un stage intéressant au niveau com dans un TGI serait de le faire avec un magistrat qui te prendrait avec lui/elle dans les audiences. C'est ce qu'on a fait entre autres à Epinal pour des élèves avocats et ça c'est super bien passé et surtout c'était très intéressant pour eux.

Par **perlis**, le **12/03/2009** à **23:33**

Merci pour ta réponse, Stéphanie.

Du coup ça ne me rassure pas parce que j'ai envoyé la convention de stage à la directrice de

greffe !  J'aurais dû venir lire mes réponses plus tôt.

Je vais essayer de voir si vraiment ça me rebute.

Mais si la greffière + moi avons signé la convention (mais pas encore le doyen de la fac), je peux toujours me retracter ou suis-je obligée de faire ce stage ?

J'angoisse beaucoup !

:(

Image not found or type unknown